



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### institutions communautaires

Question écrite n° 41267

#### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la présidence de l'Union européenne par la France à partir de juillet 2000. L'Union européenne compte quelques institutions phares telles que la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne ou encore la Cour de justice des communautés européennes. Ces institutions sont mal connues des Françaises et des Français. La France, à partir de juillet 2000, va avoir l'honneur et le privilège de présider l'Union européenne. A cette occasion, il serait intéressant qu'un programme d'éducation aux institutions européennes soit mis en place, afin que durant la présidence française, chacun puisse mieux connaître les institutions de l'Union européenne. En conséquence, il lui demande si un tel programme peut être mis en place et dans quelles conditions.

#### Texte de la réponse

Comme le souligne, à juste titre, l'honorable parlementaire, les institutions européennes restent insuffisamment connues de nos concitoyens. Partant de ce constat, le ministre délégué chargé des affaires européennes a mis en oeuvre, au cours de ces dernières années, une série d'actions d'information et de communication destinées à mieux faire connaître l'Union européenne, son fonctionnement et ses réalisations, ainsi que les enjeux les plus actuels de la construction européenne. La plupart de ces programmes ont été réalisés en partenariat avec la Commission européenne. Pour ne prendre que des exemples récents, une campagne d'information a été réalisée en 1999 sur l'Europe à l'étape d'Amsterdam afin d'accompagner la procédure de ratification du traité d'Amsterdam. Une série d'annonces publicitaires a été diffusée en juin dernier dans la presse quotidienne régionale pour mettre en valeur les apports concrets de l'Europe. Dans le même esprit, les autorités françaises ont décidé de mettre à profit la présidence française de l'Union européenne pour faire un effort pédagogique sans précédent. Sous la signature « dessinons l'Europe ensemble », une campagne d'information et de communication a été lancée en juillet dernier. Elle combine une série d'actions : annonces dans la presse écrite, nationale et régionale, et à la radio ; création d'un cahier de jeux sur l'Europe destiné aux enfants, diffusé à des péages d'autoroute en juillet et août, dépliants sur les priorités de la présidence française, etc. Cette campagne se développera jusqu'à la fin de l'année et devrait permettre de toucher un public large. Doit être aussi notée la mise en place d'un site Internet spécial de la présidence française ([www.présidence-europe.fr](http://www.présidence-europe.fr)) qui offre de multiples informations sur la construction européenne. Parallèlement, les autorités françaises ont conclu avec la Commission une convention dans le cadre du « Dialogue sur l'Europe ». Ce programme communautaire a pour objet d'expliquer les enjeux de la Conférence intergouvernementale (CIG) en cours, concernant la réforme des institutions européennes. Un certain nombre d'initiatives de nature pédagogiques seront mises en oeuvre à ce titre. Ces actions pourront s'appuyer sur un dispositif d'information conçu de manière à offrir un service de proximité à nos concitoyens. Autour de Sources d'Europe, le centre d'information situé dans la Grande Arche à La Défense, se constitue un réseau de relais régionaux et départementaux d'information sur l'Europe qui se met progressivement en place, depuis son lancement l'année dernière par le ministre délégué chargé des affaires européennes, en coopération étroite avec la Commission. En cette période cruciale pour l'avenir de l'Union

européenne, les autorités françaises entendent accentuer leurs efforts pour mieux faire comprendre les enjeux actuels et rapprocher l'Europe du citoyen.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41267

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2000, page 761

**Réponse publiée le :** 25 septembre 2000, page 5507